

SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

Vocation Eau

Délibérations du Comité Syndical



Séance du 11 avril 2023, convoquée le 4 avril 2023
n° EAU 2023-03

Nombre de membres en exercice : 2

Présents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 19 heures, le Comité Syndical du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, réuni dans la salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur François GRESSET, Président.

Présents : Bernardino ADDIEGO et Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : Jean-Yves DEBARRE

Objet : Affectation du résultat 2022 de la vocation Eau

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur François GRESSET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 (A)	4 041.26€
Résultat de l'exercice antérieur (compte 002) (B)	- 2 783.60 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 (A+B)	1 257.66 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (D001 ou R001) (D)	2 094.02 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 001) (E)	108 842.11 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 (F = D+E)	110 936.13 €

Restes à réaliser : DEPENSES	Restes à réaliser : RECETTES	Soldes des restes à réaliser (G)
0.0 €	0.00 €	0.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (H = F + G)	0.00 €
---	--------

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

- DECIDE d'AFFECTER au budget 2023 de la vocation Eau, le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

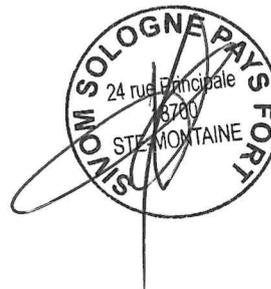
1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : (H)	0.00 €
2°) le résultat de fonctionnement cumulé est affecté en recettes de fonctionnement reporté. Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » (C)	1 257.66 €
3°) Le solde d'exécution cumulé d'investissement en recettes au compte 001 excédent d'investissement reporté (F)	110 936.13 €

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DEBARRE



Le Président,
François GRESSET



Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2023
et de sa publication sur la page du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT du site internet de la commune de Sainte-Montaine le 18/04/2023